

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65 Reçu en Préfecture le : 14/12/2022

ID Télétransmission: 033-213300635-20221213-127389-DE-

1-1

Date de mise en ligne : 16/12/2022

certifié exact,

Séance du mardi 13 décembre 2022 D-2022/399

#### Aujourd'hui 13 décembre 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

## Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Sauf de 16h00 à 17h10, présidence de Madame Claudine BICHET.

#### **Etaient Présents:**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT.

Madame Géraldine AMOUROUX présente à partir de 15h50, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent à partir de 16h03, Madame Alexandra SIARRI présente à partir de 16h55, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent jusqu'à 15h40, Monsieur Maxime GHESQUIERE présent jusqu'à 15h40, Madame Catherine FABRE présente jusqu'à 17h00, Monsieur Patrick PAPADATO présent jusqu'à 17h07.

#### Excusés:

Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Servane CRUSSIERE, Madame Eve DEMANGE, Madame Marie-Julie POULAT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Aziz SKALLI.

# Abrogation de la convention de transfert de gestion entre Grand Port Maritime de Bordeaux et la Ville de Bordeaux portant sur la partie des emprises concernées par l'AOT JB Nicolas, parcelle FI 4 d'une superficie de 1431m<sup>2</sup>

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En date du 29 décembre 2006, la Ville de Bordeaux, le Port autonome de Bordeaux, devenu Grand Port Maritime de Bordeaux et la Direction des services fiscaux ont signé le procès-verbal de remise à la Ville de Bordeaux de superficies dépendant du Domaine Public National Portuaire sises rive droite de la Garonne.

Cette remise à la Ville porte sur un transfert de gestion, qui n'emporte pas transfert de propriété, qui rend la Ville de Bordeaux responsable de l'entretien des emprises concernées et lui permet la réalisation de parcs et espaces verts ainsi que d'équipements nécessaires à l'animation de ces espaces.

Le procès-verbal de remise stipule également qu'en cas d'utilisations différentes de celles précisées ci-dessus, les emprises et immeubles concernés sont replacés gratuitement dans le domaine de l'Etat pour faire retour à la gestion du Grand Port Maritime de Bordeaux.

Dans le cadre de ce transfert de gestion, la Ville de Bordeaux a co-signé avec la direction des services fiscaux, propriétaire en titre des emprises concernées, un certain nombre d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) auprès d'acteurs souhaitant développer une activité en lien avec l'objet du transfert de gestion.

C'est ainsi qu'en mars 2009, puis en juin 2017 une AOT constitutive de droits réels a été consentie à l'entreprise artisanale « Jean Bernard Nicolas » dont les activités relèvent de la restauration et du gardiennage de bateaux, de formations professionnelles de restaurations de bateaux.

Pour assurer ses activités l'entreprise a édifié un bâtiment à usage d'atelier et de bureaux et engagé des travaux.

Aujourd'hui, l'entreprise « Jean Bernard Nicolas » souhaite céder ses droits à un nouvel acteur dont les activités projetées, telles que location de bateaux, vente de produits en relation avec le fleuve, location du site pour des évènement publics et privés n'entrent pas toutes dans l'objet initial du transfert de gestion.

Pour assurer l'installation de cette entreprise, installation dont l'intérêt économique est partagé par la Ville, l'Etat et le Port, il convient donc, conformément aux termes du procès-verbal de transfert de gestion, de replacer les emprises et immeubles concernés dans le domaine de l'Etat. Le Grand Port Maritime de Bordeaux assurera ainsi la gestion de l'AOT existante et pilotera l'ensemble des procédures nécessaires au renouvellement de cette AOT auprès de l'entreprise repreneuse, dans le respect des activités présentées à la ville.

#### Ceci étant exposé :

Vu le transfert de gestion signé le 29 décembre 2006 et le 2 mai 2007, Vu la délibération de la Ville de Bordeaux du 27 novembre 2006,

Considérant que les nouvelles activités qui seront développées sur les emprises objet de l'AOT constitutive de droits réels consentie à l'entreprise Jean Bernard Nicolas n'entrent pas dans l'objet du transfert de gestion précité.

#### Il est décidé :

D'extraire du périmètre et des biens faisant l'objet du transfert de gestion la parcelle FI 4 d'une contenance de 1431 m² sise 21 quai de Queyries à Bordeaux.

### ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 13 décembre 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Delphine JAMET**